



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

FEDERATION NATIONALE DES SAMU SOCIAUX

76 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Tél. : 01 48 01 82 22

contact@samusocial-federation.org

RAPPORT MORAL

L'année 2024 a été une nouvelle fois marquée par une hausse du nombre de personnes à la rue laissées sans solution, bien qu'ayant sollicité le 115 (+ 120 % d'enfants à la rue, une nuit donnée, selon le baromètre « Enfants à la rue » FAS UNICEF entre 2023 et 2024). Dans un contexte de crise du logement social, les dispositifs d'hébergement se trouvent à un niveau de saturation inédit, face à des besoins qui augmentent. En première ligne, les maraudes et Samu Sociaux de France se sont trouvées confrontées, en 2024, à des situations de détresse auxquelles aucune réponse n'a pu être apportée, témoins d'une vulnérabilité toujours accrue des publics rencontrés. Parce que la question est avant tout structurelle et politique, la Fédération Nationale des Samu Sociaux rappelle que la remise en cause des principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement ne sauraient constituer une solution. A ce titre, la Fédération ne saurait se résoudre à une logique de priorisation à la vulnérabilité.

Dernier maillon de la Veille Sociale et premier rouage dans parcours de sortie de rue, les Samu Sociaux de France oeuvrent, sur la base de la libre adhésion, à favoriser l'insertion de toute personne contrainte de vivre à la rue. En ce sens, la FNSS se positionne en faveur d'une politique de réduction du sans abris et se mobilise pour éclairer les décisions publiques de réalités de terrain. Elle travaille à la professionnalisation des équipes et soutient ses adhérents pour mener à bien leurs missions, dans une période de tension sociale et budgétaire.

A cet effet, en 2024,

- La FNSS a procédé à un travail de refonte de son étude Nationale Maraude et soutenu le déploiement de l'enquête INSEE ;
- La FNSS a développé sa fonction d'expertise et plaidoyer, par l'intermédiaire d'un partenariat avec un cabinet d'Affaires Publiques. En articulation et collaboration avec d'autres têtes de réseau, la FNSS porte la volonté de proposer une analyse issue d'expériences de terrain, opérationnelle, pour interpeller mais aussi et surtout participer à la construction d'une réponse publique efficace face la problématique du sans abris ;
- La FNSS propose enfin un appui technique à ses adhérents. En réponse à leur demande, le format des groupes de travail a été revisité, donnant naissance à des rencontres thématiques. Les retours relatifs aux journées dédiées au référentiel d'évaluation et de missions démontrent l'intérêt des maraudeurs pour les temps réflexifs et d'élaboration.

En 2024 enfin, la Fédération Nationale des Samu Sociaux s'est positionnée, lors de la campagne des législatives, en faveur d'un choix de société qui établit son unité sur l'accès universel aux droits fondamentaux. La période actuelle engage, au travers du sort réservé aux plus fragiles, les fondements du vivre ensemble ainsi que nos libertés fondamentales.

ACTIVITÉS ET MISSIONS

→ VALEURS ET OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION

Conformément à ses orientations stratégiques, la Fédération Nationale des Samu sociaux vise à fédérer, représenter et assister, à l'échelon national, l'ensemble des actions, services, associations et organisations qui opèrent sous le nom de « Samu social », ainsi que toute personne et organisation (le plus souvent services dénommés maraudes ou équipes mobiles) dont la mission est de réaliser des prestations dites de « Samu social » telles que décrites par le référentiel de missions et d'évaluation des Maraudes et Samu sociaux¹.

Précisément, la FNSS a pour objectifs de :

- **Fédérer** : favoriser les échanges entre Samu sociaux, via les outils d'information et de communication de la Fédération (site internet, groupes de travail etc.) sur des problématiques communes (publics rencontrés, partenariats, financements, observation sociale, etc.).
- **Représenter** : assurer la représentation des intérêts communs des structures adhérentes, par la participation à des instances de pilotage / réflexion / coordination / comité de suivi, etc. sur le champ de la veille sociale et de la prise en charge des personnes sans-abri.
- **Assister** : proposer des actions communes et appuyer la création ou le développement des Samu sociaux.

La Fédération Nationale des Samu sociaux vise également à promouvoir et défendre les valeurs inscrites dans sa charte éthique adoptée en octobre 2016 et incluse en annexe de ses statuts lors d'une Assemblée générale extraordinaire dédiée :

- **La dignité** : préserver et rendre sa dignité à la personne en détresse physique ou sociale. La reconnaissance de ce droit implique d'admettre son mode de vie avec tact et respect. Elle induit aussi de proposer une aide et un hébergement social ou médical d'urgence dans le respect de sa volonté.
- **La solidarité** : assurer à la personne rencontrée le droit à la protection médicale et /ou sociale prévue pour sa situation. Cela implique la mise en œuvre des soins sans condition d'ouverture de droits et la recherche de l'ensemble des droits existants pour tous et toutes. Ce principe induit aussi la recherche d'hébergement à moyen ou à long terme, l'entrée dans un réseau de solidarité nouvelle et l'accès aux soins nécessaires, préventifs, curatifs, palliatifs en fonction de l'état de la personne et du degré d'urgence.
- **La citoyenneté** : assurer à la personne rencontrée le droit à l'information, la communication, la participation et l'exercice de ses droits et devoirs civiques. La reconnaissance de ce droit implique de donner les moyens à la personne de pouvoir justifier de son identité civile, d'être en mesure de s'informer et de se former pour communiquer et rompre l'isolement, ou d'y être aidée. Elle induit

¹ [Référentiel de missions et d'évaluation, Maraudes et Samu sociaux](#)

aussi la connaissance de l'intégralité de ses droits et la capacité de participer à la vie sociale, économique et politique du pays.

→ MISSIONS DE LA FÉDÉRATION

Les missions de la Fédération sont les suivantes :

- **Animer et développer un réseau d'acteurs professionnels et bénévoles agissant auprès des personnes à la rue** pour aller à leur rencontre, le cas échéant apporter un soutien matériel et moral.
- **Développer l'observation sociale en produisant des données** tant sur les ménages rencontrés en rue que sur l'activité et les moyens des maraudes et Samu sociaux.
- **Accompagner les Samu sociaux à l'aide du référentiel de missions et d'évaluation des Maraudes et Samu sociaux** notamment en proposant des formations aux équipes, professionnelles comme bénévoles.
- **Proposer une expertise aux services dénommés « Samu sociaux »** sur les politiques publiques qui régissent leur activité et sur les modalités d'intervention auprès des personnes rencontrées à la rue et leurs partenaires.
- **Développer le réseau de partenaires** et créer des ponts entre le secteur de l'urgence sociale et celui du médical, sanitaire, psychiatrique, de l'hébergement, du logement, de l'accès aux droits, etc. pour améliorer la prise en charge des personnes rencontrées à la rue.
- **Agir auprès des pouvoirs publics et des acteurs institutionnels** (gouvernement, administrations centrales, services déconcentrés de l'État, collectivités locales, etc.) **pour faire connaître l'activité des Samu sociaux, sensibiliser et alerter sur la situation des personnes rencontrées à la rue** et construire dans une logique partenariale des propositions politiques et techniques d'amélioration.

→ PUBLICS VISÉS PAR LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION ET ÉCHELLE D'INTERVENTION

La Fédération Nationale des Samu sociaux intervient auprès des Samu sociaux adhérents de la Fédération, mais également des autres équipes mobiles et maraudes, des têtes de réseaux associatifs, de nombreux acteurs institutionnels et associatifs du secteur social, médical, etc. Parmi les bénéficiaires indirectes de la Fédération figurent bien évidemment les personnes à la rue en situation d'exclusion. Au travers de ses actions partenariales, de plaidoyer, et de ses travaux pour faciliter la montée en charge des équipes de Samu sociaux, la Fédération vise une amélioration de la prise en charge des personnes à la rue et une résorption progressive et durable du sans-abrisme. Les particuliers qui souhaitent s'investir en tant que bénévoles peuvent également utiliser les ressources proposées par la Fédération pour s'informer et agir auprès des personnes à la rue.

L'action de la Fédération a un rayonnement principalement national. Les outils développés et les enseignements issus des réflexions partagées avec les Samu sociaux et leurs partenaires sont diffusés et essaimés à l'ensemble des territoires.

Les actions et les orientations portées par la Fédération Nationale des Samu sociaux se diffusent également en dehors des frontières nationales par l'intermédiaire de son membre fondateur : le Samusocial International (SSI), qui anime un réseau de 17 dispositifs en Afrique, en Europe, au Proche et Moyen-Orient et en Amérique latine. Sept d'entre eux sont spécialisés dans la problématique des enfants et jeunes de la rue et 2 sont spécialisés dans la problématique des femmes et des enfants victimes de violences intrafamiliales.

VIE FÉDÉRALE

→ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31.12.2024

Le Conseil d'Administration, instance dirigeante de la Fédération, se réunit régulièrement. Ces réunions, lieux de réflexion et de décision, permettent de gérer les affaires courantes ainsi que le bon fonctionnement de la Fédération.

Les administrateur.trices de la Fédération Nationale des Samu sociaux ont tous une fonction salariée au sein d'un Samu social ou d'une association gestionnaire de maraudes. Leur participation à la vie fédérale représente une mise à disposition gracieuse – et précieuse - de leur employeur. Le conseil d'administration est composé de :

- **Maud BIGOT** – Présidente – Alynea, Samu social de Lyon (2022)
- **Alexis DERACHE**² – Trésorier – Samu social de l'Oise (2023)
- **André LÉGER** – Secrétaire – Association Laïque Prado, Samu social de Bordeaux (2024)
- **Camille JOUBERT**³ – Administratrice – Croix-Rouge française (de droit)
- **Christophe VISENTIN** – Administrateur – Samu social de Cannes (2023)
- **Stéphane ROUTIER** – Administrateur – CMAO, Samu social de Lille (2023)
- **Vanessa BENOIT**⁴ – Administratrice – Samu social de Paris (de droit)
- **Marie CHUBERRE**, remplacée par **Marie HILWEIN** – Administratrice – Samusocial international (de droit)
- **Christelle GIULANI** – Administratrice – Mutualité Française, Samu social de Nice (de droit)
- **Aymerick DUROY-LAUNAY** – Administrateur – Acsea, Samu social de Caen (2022)
- **Nadia NEFZAOU** – Administratrice – Habitat Social Alternatif (2024)

→ CONSOLIDER LE RÉSEAU DE LA FÉDÉRATION

Au travers de ses adhérents dont deux têtes de réseaux (l'Ordre de Malte, la Croix-Rouge Française), **la Fédération s'appuie sur une vingtaine de personnes morales différentes représentant plus de 300 équipes mobiles en France. La présence du Samusocial International dans la Fédération permet également un lien avec les Samu sociaux de l'étranger.**

La Fédération crée également des partenariats forts avec d'autres réseaux, tout particulièrement avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)⁵. **La FNSS et la FAS ont en effet conclu un partenariat au printemps 2015 pour renforcer l'animation et la représentation des Samu sociaux et des équipes mobiles de leur réseau respectif.**

Ce partenariat a été reconduit en 2024 autour de trois orientations stratégiques majeures :

² Représenté par Stevens DUVAL

³ Représenté par Bénédicte SOUBEN

⁴ Représentée par Corinne TAIEB

⁵ [La Fédération des Acteurs de la Solidarité](#) regroupe plus de 900 associations et organismes agissant pour la solidarité, qui gèrent près de 2.800 établissements et services qui œuvrent à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de précarité. Réseau généraliste de lutte contre les exclusions, la Fédération des acteurs de la solidarité promeut le travail social, ouvre des espaces d'échanges entre tous les acteurs du secteur social et défend la participation des personnes en situation d'exclusion à la réflexion et à l'évolution des politiques publiques qui les concernent.

- **Animation de réseau**
 - Echange de pratiques et de réflexions ;
 - Co construction d'une expertise et de positionnements ;
 - Organisation de journées de sensibilisation autour du référentiel de mission Maraude et Samu Sociaux, ainsi qu'une journée partenariale « Maraudes : au cœur des pratiques et des vécus », en lien avec la FAS Occitanie, l'URIOPSS et la Croix-Rouge française.

- **Représentation**
 - En articulation avec la FAS (et les autres têtes de réseau), défense des sujets veille sociale (publics à la rue et activités maraudes) par le biais d'une expertise de terrain ;
 - Lobbying sur l'évolution des dispositifs pour les adapter aux besoins repérés.

- **Analyses et Expertise**
 - Accès des adhérents à des informations et analyses sur les enjeux de la veille sociale et de l'hébergement/logement, transmission de veilles juridiques et parlementaires ;
 - Observations et études sur les dispositifs et les publics.

ANIMER LES SAMU SOCIAUX ET LES REPRÉSENTER

➔ INFORMATION AU RESEAU ET ANIMATION NATIONALE

La Fédération a mis en place un envoi mensuel d'une newsletter, permettant de transmettre à son réseau d'adhérents toute information tenant à la vie de la Fédération, à l'actualité juridique (veille juridique de la FAS) et parlementaire (newsletter parlementaire de la FAS), ainsi que des outils et invitations à divers événements du réseau.

Cet envoi se fait en fin de mois et vise à accompagner le réseau dans le décryptage des politiques publiques et de les tenir informés des différentes actualités liées à l'évolution du secteur.

La Fédération a pu, cette année, rencontrer de nombreux adhérents et proposer des temps d'échanges grâce à l'activité soutenue de la stagiaire dont c'était un des axes de missions principaux. Ainsi, plusieurs déplacements (6 déplacements, dont plusieurs sur 2 jours) ont permis à la FNSS de se rapprocher de ses adhérents et d'échanger autour des réalités, difficultés et besoins des équipes mobiles.

Si les déplacements ne sont pas toujours possibles, des temps téléphoniques (14 adhérents ont pu être rencontrés en distanciel) ont été programmés pour permettre à tous.tes d'échanger avec la FNSS. Tous les adhérents ont été contactés, certains n'ont pas eu le temps de procéder à ces rencontres.

➔ GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL MARAUDES ET SAMU SOCIAUX

Depuis la fin de l'année 2015, la Fédération Nationale des Samu sociaux anime un groupe de travail national sur les Samu sociaux composé d'une trentaine de membres reflétant aussi bien la diversité des territoires que celles des organisations. Il vise à **développer une expertise, des positionnements, des outils pratiques à destination des Samu sociaux, favoriser les échanges et la diffusion d'informations sur des problématiques communes.**

En 2024, 4 réunions du groupe de travail se sont tenues aux mois de mai (**27 participant.es**), octobre (**12 participant.es**), novembre (**16 participant.es**) et décembre (**18 participant.es**). Il s'est agi de la première année sur une nouvelle organisation concernant ce groupe de travail. En effet, à la suite d'une enquête à destination de son réseau, la Fédération a choisi de revoir le format des sessions. Ainsi, il a été décidé de proposer chaque année 2 sessions en présentiel, axées sur la création d'un outil de travail, ainsi que 3 sessions en distanciel, favorisant la découverte de bonnes pratiques autour de thématiques préalablement choisies par les adhérents.

La mise en place de ce nouveau format s'est faite tardivement dans le courant de l'année permettant la tenue d'un GTN en présentiel (en octobre), ainsi que de 3 sessions en distanciel. Ces dernières ont porté sur l'actualité de la veille sociale mais également sur des thématiques approfondies pour lesquelles des intervenant.es ont pu être convié.es.

En 2024, les réunions ont abordé les thématiques suivantes :

- **Squats et bidonvilles.** L'objectif était de faire intervenir des associations intervenant dans le cadre de squats et/ou de bidonvilles, afin de présenter les modalités d'actions et les postures professionnelles adaptées à ces interventions. Cela a également été l'occasion de reposer des bases juridiques de définition de ces deux notions. Les associations ALPIL et Trajectoires sont intervenues.
- **Les femmes à la rue :** Constatant la hausse des alertes concernant la présence de femmes et d'enfants à la rue, la Fédération a fait appel à l'Equipe mobile Femmes, portée par l'association Laïque du Prado, intervenant sur le Bassin d'Arcachon. Cette équipe a présenté ses missions et le cadre de sa création. Le Collectif Solidarité Femmes à la rue a également pu présenter son historique ainsi que ses activités en lien avec les femmes vivant à la rue, dans le département du Rhône.
- **La prise en charge des publics en situation d'addiction,** notamment par la prise de parole de l'association Gaia (Paris) et Nouvelle Aube (Marseille), et comment adapter la posture professionnelle à ces situations spécifiques. Les interventions ont permis de présenter deux territoires touchés par d'importantes scènes de consommations et leurs actions pour prendre en charge ces publics, au mieux et au plus près de leurs besoins.
- **Travail collectif sur les objectifs 2025 du Groupe de Travail National,** notamment dans la continuité de la démarche de production d'un outil vidéo de sensibilisation grand public. Le GTN s'est réuni le 15 octobre dans une optique de délimitation des contours et de la visée de son outil vidéo. Par le biais d'ateliers de co-construction, les participant.es ont choisi de produire un outil montrant les personnes rencontrées, dans un format court, percutant. Les deux groupes en présentiels prévus en 2025 auront pour tâche de déterminer un scénario plus précis et d'identifier les personnes qui seraient filmées.
- **Mise en œuvre de l'instruction du 31 mars 2022,** notamment en lien avec le rôle du SIAO comme acteur de la coordination des structures de la veille sociale et du rôle des maraudes dans l'objectif des 100% d'évaluations flash.

La Fédération profite de ce rapport d'activité pour remercier les associations ayant accepté d'intervenir à l'occasion de ce Groupe de Travail National Maurades, l'enrichissant et permettant de partager leurs bonnes pratiques.

La Fédération diffuse régulièrement des informations et analyses sur les enjeux de la veille sociale, de l'hébergement et du logement. Elle relaie également les productions des réseaux partenaires pour outiller ses adhérents et alimenter la réflexion du réseau. Surtout, ces temps permettent à la FNSS de faire émerger des problématiques du terrain pour les relayer auprès des instances gouvernementales.

➔ POURSUITE DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION AU RÉFÉRENTIEL MARAUDES ET SAMU SOCIAUX

2 journées de sensibilisation autour du référentiel Maraude et Samu Sociaux ont été organisées : Toulouse et Avignon.

Ces sessions ont pour objectif de présenter l'outil aux maraudeur.euse.s afin d'en permettre l'utilisation fluide et plus systématique. Ces journées, à destination des professionnels et des bénévoles, visent une appropriation de l'outil dans ces différentes dimensions : formation, auto-évaluation, média à l'échange de pratique, support à la discussion auprès des pouvoirs publics. Ces temps autour du référentiel s'inscrivent dans une dynamique de professionnalisation des maraudes, en vue d'une amélioration de la qualité des interventions auprès des personnes les plus vulnérables.

Les deux sessions ont été un succès. La première journée, organisée le 28 novembre 2024 en partenariat avec la Fédération des acteurs de la solidarité de la région Occitanie, l'URIOPSS et la Croix-Rouge française, a rassemblé **100 personnes** pour travailler autour de la thématique des maraudes, au cœur des pratiques et des vécus. La présidente de la Fédération a pu proposer une présentation du référentiel ainsi qu'un historique de sa création. Les thématiques des ateliers de l'après-midi ont été choisies, notamment en reprenant des références du livrable, en permettant une meilleure appropriation pour les participant.es.

La seconde a rassemblé le 18 décembre 2024, **53 participant.e.s** et ont aussi permis de présenter les actions de la FNSS.

➔ REPRÉSENTATION DES ADHÉRENTS ET PLAIDOYER

❖ Contexte de l'année 2024

La FNSS, outre sa fonction de représentation de ses adhérents auprès des pouvoirs publics, assure aussi une mission d'expertise et de plaidoyer. Elle est à ce titre accompagnée par un cabinet d'affaires publiques depuis le début de l'année 2024. Plusieurs réunions de rencontre ont permis à la Fédération et au cabinet de mieux comprendre les enjeux et missions de chacun.e.

Cette mission de plaidoyer s'inscrit en 2024 dans un contexte marqué par :

- La poursuite de la mise en œuvre du Plan quinquennal Logement d'Abord 2, renouvelant et renforçant les actions visant à un meilleur accès direct au logement des publics vulnérables, notamment rencontrés par les adhérents de la Fédération ainsi que la distribution des ETP supplémentaires à destination de la veille sociale, par suite aux remontées de besoins effectuées localement par le biais des DDETS.
- La concrétisation du service public de la rue au logement, matérialisée notamment par la publication de l'instruction réformant les SIAO du 31 mars 2022, encore en cours de mise en œuvre.
- Le vote de la loi « Pour contrôler l'immigration, pour favoriser l'intégration » par l'Assemblée Nationale du texte adopté par la Commission Mixte Paritaire, le 19 décembre 2023, soumis à une vérification de constitutionnalité auprès du Conseil Constitutionnel ayant donné sa décision début 2024.
- L'introduction d'une expérimentation sur les territoires du Rhône et de la Haute Garonne dite « kit de fin de prise en charge », à des fins de fluidité dans l'hébergement d'urgence. Une mobilisation des acteurs du secteur sanitaire et social se fait ressentir, notamment sur le territoire du Rhône devant

le danger que représente cette expérimentation (risque de remise à la rue de ménages hébergés, en rupture de leur droit de continuité de la prise en charge).

- Un contexte politique instable, causé notamment par une dissolution de l'Assemblée Nationale au mois de mai (faisant suite aux élections européennes) et d'élections législatives marquées par la montée des votes en faveur de l'extrême droite.

De plus, les gouvernements se sont succédé en cette année 2024, puisque la motion de censure déposée par suite à l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution à l'occasion du vote de la loi de finances de la sécurité sociale a été adoptée, faisant tomber le gouvernement de Michel BARNIER.

❖ Mobilisation de la FNSS dans la construction du projet de loi de finances 2025

- Les discussions autour du projet de loi de finances 2025. Si la Fédération n'a pas proposé ses propres amendements, elle a co-signé plusieurs amendements proposés par la Fédération des acteurs de la solidarité. Elle a également participé aux remontées d'informations et d'alertes concrètes, grâce à son maillage territorial. Ces remontées ont été portées dans le cadre du Collectif des Associations Unies, mais aussi lors de réunions bilatérales.

Cela a notamment abouti à la mise en place de :

- La prise en compte des difficultés métiers et techniques dans le cadre de la finalisation et de la mise en œuvre de l'instruction du 31 mars 2022. Elle a également porté une voix forte et singulière dans la prise en compte et la participation des personnes rencontrées et accompagnées dans la mise en œuvre de cette réforme, et au-delà dans les instances de gouvernance du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI). En lien avec le CAL, la Fédération a pu participer à des groupes de travail quant à la bonne mise en œuvre de cette instruction, notamment quant à la réforme des SIAO ainsi que les projets de conventions tripartites de partenariats (SIAO, Etat, Partenaire).
- Discussions et alertes de la Fédération, notamment au regard des grandes tensions que connaissent les équipes de maraudes sur le terrain en période hivernale.
- Le maintien du parc d'hébergement au même niveau qu'en 2023, alors que les premières versions du projet de loi de finance 2025 donnaient à craindre une diminution du nombre de places.

❖ Relations institutionnelles et rencontres pour 2024

Tête de réseau nationale, la FNSS a souhaité prendre part à ces différents travaux car les dispositifs qu'elle représente sont au contact direct des personnes à la rue et jouent donc un rôle essentiel dans la mise en place de la politique du Logement d'Abord.

Elle a, à ce titre, pu rencontrer la Direction interministérielle à l'hébergement et au logement (Dihal) à plusieurs reprises, et à différents niveaux, afin d'échanger autour du rôle global de la Fédération et surtout, du rôle des maraudes dans le Service Public de la rue au logement.

Dans cette même perspective, la FNSS a pris part aux réunions dédiées au déploiement du Plan Logement d'Abord 2.

Ainsi, la FNSS a été amenée à rencontrer la Dihal lors d'un temps d'échanges entre les associations et la Dihal (le 06/09/2024), mais aussi de faire le point sur le partenariat entre la Fédération des acteurs de la solidarité et la FNSS (le 06/02/2024).

Aussi, FNSS et Dihal ont pu se réunir à 3 reprises dans le courant de l'année pour travailler à la co-construction d'un guide de bonnes pratiques en maraude. Ce projet de livrable aboutira dans l'année 2025.

Du point de vue parlementaire et ministériel, la FNSS a pu rencontrer Madame la ministre du Logement, Valérie LETARD le 17/10/2024.

Maud BIGOT, présidente de la Fédération, a également pu participer à un déjeuner des décideurs le 22 mai 2024, rassemblant une vingtaine de parlementaires, pour positionner la FNSS et ses actions.

❖ **Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et le suivi du droit au logement opposable**

Enfin, depuis 2021, la FNSS a intégré [le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et le suivi du droit au logement opposable \(HCLPD\)](#). Celui-ci regroupe 50 membres titulaires (personnalités qualifiées, acteurs institutionnels, associations représentatives d'élus locaux et associations et organisations œuvrant dans le domaine du logement et de l'insertion). Cette instance est issue du rapprochement entre le comité de suivi du droit au logement opposable et le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, prévu par l'article 11 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique.

➔ **PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS DES RÉSEAUX PARTENAIRES**

La représentation de la Fédération est assurée au travers de la **participation à des colloques** sur les thématiques de la lutte contre la grande exclusion et la pauvreté, l'urgence sociale, le sans-abrisme, au niveau local, national ou européen.

❖ **Coalition Eau**

En 2019, la FNSS a rejoint la **Coalition Eau**, collectif réunissant 30 ONG françaises engagées pour la promotion de l'accès durable à l'eau potable et pour l'assainissement pour tous, tout en préservant les ressources en eau. Consciente que le problème de l'accès à l'eau et à l'assainissement est avant tout lié à la volonté politique, au changement des mentalités et à la modification des pratiques, la Coalition engage un certain nombre d'actions de plaidoyer auprès des différentes instances ayant des leviers d'action pour sécuriser l'accès à l'eau pour tous. Cette problématique est particulièrement présente dans le quotidien des usagers des Samu sociaux, alors que les points d'accès à l'eau potable, les espaces d'hygiène (« bains municipaux ») se raréfient dans l'espace public. La Fédération a maintenu sa présence au **groupe de travail France de la Coalition Eau**, réunissant 30 organisations non gouvernementales françaises engagées pour la promotion de l'accès durable à l'eau potable et pour l'assainissement pour tous.tes, A ce titre, elle a pu suivre les travaux réalisés par le groupe en 2024, à savoir :

- La **définition d'indicateurs de droit à l'eau** et à l'assainissement en France, avec une attention particulière aux publics non raccordés aux systèmes de distribution d'eau (populations vivant en rue, en squats, zones d'habitat précaire non raccordées). Ces travaux ont permis de caractériser l'accès à l'eau et à l'assainissement en France pour les populations qui vivent sans accès, ou avec un accès insuffisant et de dégager des critères pertinents sur la qualification de l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations en situation de précarité. Ils ont été synthétisés dans un document de positionnement pour alimenter les discussions avec les services ministériels sur la conception d'un guide à l'attention des collectivités.

- La préparation d'un **guide à l'usage des collectivités** qui fait suite à la transposition en droit français via ordonnance et décret⁶ de la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, en vigueur depuis janvier 2023. Ces ordonnance et décret donnent en effet de nouvelles compétences et responsabilités aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour garantir un accès à l'eau potable à toutes les populations vivant sur leur territoire, y compris les personnes non raccordées au réseau d'eau potable ; Il s'agit en effet pour ces collectivités de recenser les publics les plus vulnérables; faire un état des lieux des mesures d'accès à l'eau déjà existantes et des solutions et des mesures d'accompagnement des acteurs pour améliorer les conditions d'accès à l'eau. Il s'agit enfin de mettre en place des mesures concrètes d'amélioration pour les personnes dont l'accès à l'eau est inexistant ou insuffisant. Le guide préparé par le groupe de travail en concertation avec les pouvoirs publics concernés est un guide d'accompagnement méthodologique à la réalisation d'un diagnostic territorial sur l'accès à l'eau, qui a été achevé courant 2024⁷ et est consultable.
- Enfin, la Fédération partage avec le groupe de travail, les avancées et contributions de chacun.e à la préparation du questionnaire de l'enquête INSEE Sans Domiciles de 2025, dans laquelle la coalition eau milite pour l'introduction de questions spécifiques liées à l'accès à l'eau pas uniquement pour les personnes en logement/hébergement précaire mais aussi pour les personnes à la rue ou vivant dans des lieux d'habitats informels (bidonvilles/campements).

❖ **Actions en lien avec le Collectif des Associations pour le Logement**

Par ailleurs, la FNSS ayant rejoint **le Collectif des Associations pour le Logement (CAL, ex CAU) en 2020**, participe depuis activement aux mobilisations du Collectif. Celui-ci regroupe une quarantaine d'associations nationales et autres têtes de réseau. Cette année, une des mobilisations majeures du CAL a été la constitution des recours contre l'Etat « Non-assistance à personnes mal logées »⁸. En effet, le CAL a travaillé à la constitution de deux recours contre l'Etat : l'un portant sur l'hébergement d'urgence (dont la FNSS est signataire) et l'autre concernant le DALO.

Pour la FNSS, il s'agissait, entre autres, de participer à défendre les grands principes prévus par le Code de l'action sociale et des familles : le principe d'inconditionnalité de l'accueil en hébergement, mais aussi de la continuité de cet accueil sans cesse remis en cause et les conditions dignes que cet accueil doit revêtir.

L'année 2024 a permis de construire le dossier, en lien avec les avocat.es suivant les affaires, notamment en cherchant des preuves de la carence de l'Etat dans ses obligations d'héberger toute personne en situation de détresse médicale, psychique ou sociale, et ce, de manière continue et digne.

Dans le cadre du CAL, la FNSS a pris part à des groupes de travail (dont la mise en œuvre de l'instruction du 31 mars 2022 concernant la réforme des SIAO et singulièrement la mise en œuvre des conventions tripartites).

D'autre part, le CAL a porté un plaidoyer concernant les enfants à la rue. A ce titre, une conférence de presse a été organisée, afin de mettre en exergue les besoins accrus de réponses efficaces et rapides pour éviter les situations dramatiques d'enfants dans la rue. La FNSS a été mobilisée pour proposer le témoignage de personnes concernées ainsi que de professionnels de terrain.

❖ **Événements et travaux communs en lien avec la Fédération des acteurs de la solidarité**

⁶ Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et décret d'application n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine.

⁷ [Publication du guide pour la réalisation du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau - Coalition Eau](#)

⁸ [Non-assistance à personnes mal logées - Collectif des Associations pour le Logement](#)

Enfin, la FNSS a accepté l'invitation de la Fédération des acteurs de la solidarité pour une participation à sa Journée Nationale : Logement d'abord : le rôle clé des acteurs de la veille sociale. La FNSS sera représentée lors de la première table ronde institutionnelle, aux côtés de la DIHAL et de la FAS notamment. Cette journée aura lieu en 2025 et réunira des équipes d'aller vers, des accueils de jour, des SIAO, des acteurs des politiques publiques ainsi que du secteur du logement.

En lien avec la chargée de mission veille sociale et hébergement à la FAS, la FNSS produira également une enquête concernant les femmes et le sans-abrisme. Cette enquête, qui sera lancée et produite en 2025, est adressée aux **maraudes et accueils de jour du secteur de l'AHIL** et vise à poursuivre l'état des lieux de la prise en charge des femmes sans abri (aussi bien des femmes isolées, avec ou sans situation spécifique, qu'en famille, en tant que parent isolé ou en couple), en continuité du [volet 1 de l'enquête : le phénomène vu par les SIAO](#) produit par la FAS le 25 novembre 2024.

Cette enquête a pour objectif d'aller plus loin dans la qualification du sans-abrisme des femmes et constituera un second volet sur cette thématique. Mieux l'objectiver permettra d'abonder le plaidoyer concernant le besoin d'une augmentation des moyens alloués aux dispositifs de la veille sociale, notamment dans l'aller vers et l'accueil des publics féminins en grande précarité, tout en leur garantissant une prise en charge adaptée et sécurisée. Enfin, cela sera également l'occasion de continuer le plaidoyer concernant la formation et la sensibilisation des équipes de la veille sociale à la prise en charge des femmes.

❖ Participation de la FNSS à des instances et colloques de ses adhérents et partenaires

La Fédération a pu participer à plusieurs événements de son réseau. En effet, la présidente de la FNSS a pu participer au colloque des Restaurants du cœur « Pauvreté, un avenir tout tracé » le 16 octobre 2024, ou encore à la Journée nationale des Maraudes de la Croix-Rouge française, le 7 décembre. Une représentation de la Fédération à des événements marquants dans l'année de ses adhérents est faite.

➔ DÉVELOPPEMENT DES OUTILS DE COMMUNICATION

Le compte LinkedIn de la Fédération est actif et permet la visibilité des activités de la FNSS.

Une mise à jour du site internet de la Fédération a été réalisée. Ce site dédié a vu le jour en 2017, à la suite d'un chantier sur sa structuration et ses contenus mené en collaboration avec l'ensemble des membres de la Fédération. Il offre une interface avec les adhérents, les partenaires, les entités qui souhaitent s'organiser en Samu social et de manière plus large, le grand public. Il renseigne l'histoire de la Fédération et son organisation statutaire, ses valeurs, ses actions et ses publications. Un formulaire de contact permet aux citoyen.es et associations de poser des questions, d'envoyer une demande d'adhésion.

Un état des lieux des besoins informatiques de la Fédération est produit et a donné lieu à la recherche d'un accompagnement bénévole à des fins de sécurisation et d'amélioration des outils (adresses emails sécurisées, site internet pérennisé, accès à un outil de stockage en ligne des éléments, à ce jour porté par une adresse nominative, etc).

Grace à l'accompagnement de la Fédération par un bénévole, les outils informatiques de la Fédération devraient être actualisés et sécurisés dans le début de l'année 2025.

DÉVELOPPER L'OBSERVATION SOCIALE

→ ÉTUDE NATIONALE MARAUDE

La FNSS produit, depuis des années, un livrable annuel concernant les activités des équipes mobiles et maraudes, sur le territoire national, permettant de répondre à un triple enjeu :

- Transformer le regard que la société porte sur le sans-abrisme ;
- Donner des clés de compréhension du phénomène aux élu.es et accroître les moyens qui permettront de lutter contre ;
- Valoriser les actions et les missions des Samu sociaux et des maraudes qui jouent un rôle déterminant dans la prise en charge des personnes sans-abri, allant vers les personnes à la rue pour initier un parcours d'insertion et/ou créer du lien social.

Tirant partie des enseignements des deux études réalisées en 2021, la Fédération a décidé de remodeler, en 2022, sa méthodologie et son format. C'est ainsi que le format traditionnel des « enquêtes flash »⁹ est abandonné et il est décidé de capitaliser des données récoltées tout au long de l'année par les maraudes et Samu sociaux participants.

Les données relatives au profil des différentes équipes sont singulièrement intéressantes et ont pu être capitalisées avec l'INSEE, avec l'accord des structures participantes. Néanmoins, la production de cette étude, depuis sa refonte, s'est avérée complexe et très chronophage, en termes de données « publics rencontrés », puisque les données de chaque structure ne sont pas harmonisées et ne permettent pas de comparer des chiffres identiques. Il est donc décidé de remodeler une nouvelle fois le document. Une stagiaire a été recrutée en 2024 avec pour principale mission de stage de repenser une nouvelle fois l'ENM, pour en faire un outil efficace d'observation sociale. L'objectif est de trouver un format solide, durable et opérationnel.

Après un travail de repérage des différentes options possibles pour construire un nouvel outil¹⁰, plusieurs tests ont été effectués auprès des adhérents à l'occasion des 6 déplacements, afin d'évaluer la faisabilité de ces options. C'est ainsi qu'une des options s'est avérée peu adaptable sur plusieurs territoires simultanément, alors que l'autre, portant sur des portraits de territoires, s'est avérée viable et efficace. Le Conseil d'Administration a alors validé cette nouvelle logique pour l'Etude Nationale Maraude.

Le nouveau format de l'Etude Nationale Maraude sera donc constitué de deux volets :

- Un aspect quantitatif minoritaire qui permettra d'obtenir des chiffres à l'échelle nationale. 5 indicateurs devront être communiqués par les adhérents à la FNSS. Ces données alimenteront surtout les premières pages de l'étude, à savoir l'introduction et la synthèse de l'étude.
- Un aspect qualitatif majoritaire : pour chaque ville-centre (chaque année, seront identifiés 8 territoires), l'objectif est de réaliser un portrait rendant compte de l'ensemble des problématiques rencontrées. Les données seront récupérées au moyen d'entretiens collectifs avec les équipes de maraudes et/ou d'entretiens individuels avec des personnes rencontrées par les équipes. Ces

⁹ Enquête menée une nuit ou un jour donné

¹⁰ Il y avait 4 options proposées au CA, qui a voté pour 2 options à tester plus en détails auprès des adhérents : l'option d'un portrait de territoires sur des territoires définis chaque année ; la déclinaison d'une thématique choisie à l'avance auprès des adhérents. Les deux options ont été testées par la stagiaire et il en est ressorti que l'option de la thématique n'était pas réaliste et ne fonctionnait pas aussi bien que le portrait de territoire.

portraits de territoires constitueront la partie principale de l'enquête et concentreront la quasi-totalité des efforts de l'enquêteur.rice. Ils représenteront environ les deux tiers du contenu de l'étude.

Le but d'une étude majoritairement qualitative tend à surmonter l'écueil méthodologique que représente une enquête uniquement basée sur des chiffres, puisque le recensement des personnes sans-abri ou sans-domicile est, par sa nature, fluctuant et donc perfectible.

Une étude majoritairement qualitative aurait aussi pour avantage de donner la parole aux adhérents de la Fédération sur leurs réalités, leurs problématiques, les aspects spécifiques de leur territoire d'implantation.

➔ PARTICIPATION AUX AUTRES PROJETS D'OBSERVATION SOCIALE

Enfin, la Fédération participe activement aux différentes instances et groupes de travail sur d'autres projets d'observation sociale à l'échelon national :

- « **Nuits de la Solidarité** », groupes de travail et comité scientifique portant sur l'extension de l'expérience parisienne à d'autres métropoles françaises. Ces groupes sont pilotés par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Ils visent à proposer un cadre national à des initiatives locales.
- « **Enquête Sans-Domicile** » de l'INSEE, qui se déroulera en 2025. La FNSS apporte un appui technique, des informations contextuelles sur les préoccupations des personnes à la rue, les grandes thématiques à aborder. Elle propose un accès et de la médiation entre équipes et enquêteurs dans le cadre de la réalisation de tests locaux. La Fédération a pu, dans le cadre de la préparation à cette grande enquête prévue pour 2025, participer à des groupes de travail et à des enquêtes test de l'ensemble du protocole d'enquête à Paris et Lyon. La FNSS participe aussi à la formation des enquêteurs qui interviendront, en 2025, auprès des personnes à la rue.

PERSPECTIVES

➔ ACTUALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

Le Conseil d'Administration de la Fédération a validé en 2024 sa nouvelle feuille de route politique et stratégique, rédigée dans la fin du mois de décembre 2023. Ce document a pour objectif de définir les actions que souhaite mettre en place la Fédération. Les deux axes principaux sont les suivants :

- **Porter un plaidoyer fort grâce à une légitimité issue du terrain et de la rue :**

Ce plaidoyer, porté par la Fédération ou par un réseau de Fédérations partenaires aura trait aux grands principes régissant le secteur de l'Accueil Hébergement et Insertion (AHI) : l'inconditionnalité de l'accueil, la continuité de prise en charge, l'accompagnement social continu, individualisé et personnalisé.

Ces objectifs de plaidoyer s'ancrent dans une dynamique d'élargissement du réseau de la Fédération (objectif d'augmentation du nombre d'adhérents en vue de fiabiliser les sources d'observation sociale) ;

– **Devenir un espace de ressources pour les adhérents de notre Fédération :**

La Fédération doit parvenir à augmenter ses ressources internes pour pouvoir développer les actions menées auprès du réseau. En ce sens, un travail de structuration des instances et délégations est en cours.

De manière concomitante, le Groupe de Travail National Maraude a été repensé fin 2023, pour une mise en application dans le courant de l'année 2024 afin notamment de favoriser la participation des adhérents. Le premier retour d'expérience à faire est de constater la réussite de ce nouveau format, puisqu'on compte une hausse importante de la participation.



FEDERATION NATIONALE DES SAMU SOCIAUX

76 rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Tél. : 01 48 01 82 22

contact@samusocial-federation.org